

**Nom commercial :** Minoxyd (REF 52530)

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 24.08.2017

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.04.2017

Région: FR

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Minoxyd (REF 52530)****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**BEGO Bremer Goldschlägerei  
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG  
Wilhelm-Herbst-Str. 1  
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

**Service émetteur / téléphone**Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130  
(Chef du service de développement d'alliages)**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

01 45 42 59 59 (ORFILA)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Repr. 2; H361d

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH08

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

difluorodihydroxyborate(1-) de potassium

**Nom commercial :** Minoxyd (REF 52530)

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 24.08.2017

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.04.2017

**Région:** FR

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

**Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**
**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>difluorodihydroxyborate(1-) de potassium</b>			
	85392-66-1 286-925-2 - 01-2119980037-35	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d	>= 50,00 - < 70,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Repr. 2; H361d: C >= 7,1%	-	-

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

**Après contact cutané**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**Après ingestion**

Appeler immédiatement le médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Minoxyd (REF 52530)

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 24.08.2017

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.04.2017

Région: FR

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide fluorhydrique (HF); Hydrogène

**5.3 Conseils aux pompiers**

Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conservé à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conservé les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 5 - 30 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Matériau non approprié aluminium; zinc; plomb

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en commun avec: agents oxydants forts; Substances explosives

Nom commercial : Minoxid (REF 52530)

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 24.08.2017

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.04.2017

Région: FR

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	85392-66-1	286-925-2
	2000/39/EC		
	Fluorides, inorganic		
	VME	2,5	mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium			85392-66-1 286-925-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	500,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	10,95	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	18,4	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium			85392-66-1 286-925-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,46	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë )	systémique	1,46	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	250,39	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,11	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	18,4	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	18,4	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium		85392-66-1 286-925-2	
	Eau	eau douce	2,02	mg/l
	Eau	eau marine	2,02	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	13,7	mg/l
	sol	-	5,4	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/l

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

**Equippedement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières, de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Nom commercial :** Minoxyd (REF 52530)

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 24.08.2017

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.04.2017

**Région:** FR

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>		
Pâteux à solide		
brun		
<b>Odeur</b>		
inodore		
<b>Seuil d'odorat</b>		
Donnée non disponible.		
<b>pH</b>		
Valeur	5,5	
Température de référence	20	°C
Concentration	10	g/l
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>		
Valeur	110	°C
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>		
Valeur	500	°C
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'éclair</b>		
Non applicable		

Nom commercial : Minoxid (REF 52530)

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 24.08.2017

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.04.2017

Région: FR

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,6 g/ml
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Valeur	500 g/l
<b>Solubilité(s)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité</b>	
Valeur	150 - 250 mPa*s
Température de référence	20 °C
Type	dynamique

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. éviter le dessèchement

### 10.5 Matières incompatibles

Acides; Acide sulfurique

Nom commercial : Minoxid (REF 52530)

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 24.08.2017

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.04.2017

Région: FR

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Fluorure d'hydrogène; Hydrogène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Minoxid (REF 52530)
ETA (Mélange)	925,22
Méthode	Berechnungsverfahren gemäß Verordnung (EC) 1272/2008 (CLP), Anhang I, Teil 3, Abschnitt 3.1.3.6.

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	85392-66-1	286-925-2
DL50		608	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat (femelle)		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	85392-66-1	286-925-2
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	85392-66-1	286-925-2
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

**Nom commercial :** Minoxid (REF 52530)

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 24.08.2017

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.04.2017

**Région:** FR

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible.

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Nocif en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	85392-66-1	286-925-2
CL50		750	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

**Nom commercial :** Minoxid (REF 52530)

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 24.08.2017

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.04.2017

**Région:** FR

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
--

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
---

Donnée non disponible.
------------------------

<b>Toxicité sur bactéries</b>
-------------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres informations

<b>Autres informations</b>
----------------------------

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Minoxid (REF 52530)

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 24.08.2017

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.04.2017

Région: FR

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) considérée(s) comme substance(s) soumise(s) à autorisation selon l'annexe XIV du règlement ((CE) 1907/2006) (REACH).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nonyl phenol ethoxylate	9016-45-9	500-024-6

#### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nonyl phenol ethoxylate	9016-45-9	500-024-6

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Minoxyd (REF 52530)

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 24.08.2017

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.04.2017

**Région:** FR

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 621379